

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10. 99.B

Médiathèque
d'agglomération
L'Alpha - travaux de
construction -
Lot n° 16 "chauffage -
ventilation -
climatisation" :
avenant n° 1

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10. 99.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
16 "CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION" : AVENANT N° 1**

Par délibération n° 78B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 05 avril 2012 a attribué le lot n° 16 « chauffage – ventilation - climatisation » à la société ALLARD sise 350 route de Saint Jean d'Angély – 16710 Saint-Yrieix sur Charente pour un montant de 873 961,02 € HT.

Depuis la phase d'exécution synthèse (EXE/SYN), la maîtrise d'œuvre et l'entreprise ALLARD ont optimisé la répartition des panneaux rayonnants en fonction du matériel proposé par l'entreprise. Cette optimisation n'a pas d'incidence financière.

Par ailleurs, l'entreprise a signalé à la maîtrise d'œuvre une erreur de quantité de surface de calorifuge des gaines de soufflage et reprise : il a été prévu une superficie de 700 m² au marché alors que la surface nécessaire est de 2 500 m² soit une plus-value de 41 148,00 € HT.

Le montant de l'avenant n°1 en plus-value est de 41 148,00 € HT.

Le montant du marché passe de 873 961,02 € HT à 915 109,02 € HT, soit une augmentation de 4,71 % par rapport au montant initial du marché.

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 17 septembre 2014,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 1 au lot n° 16 « chauffage – ventilation - climatisation » dont le titulaire est la société ALLARD sise 350 route de Saint Jean d'Angély – 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 41 148,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3^{ème} Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 07 octobre 2014	<u>Affiché le :</u> 07 octobre 2014